

LA LETTRE

du légionnaire du Val de Marne
SEMLH 94

N°2 • Juin 2010



Le Mot du Président

Notre société va probablement changer de nom et ses statuts subir quelques modifications de forme. Elle reprendra vraisemblablement un nom déjà porté il y a plusieurs décennies, *Société des Membres de la Légion d'honneur*. Il s'agit de nous mettre en conformité avec la législation, afin de nous permettre de continuer à bénéficier des avantages fiscaux sans lesquels nos capacités d'entraide seraient, au mieux, diminuées. Un certain nombre de nos membres, à la lecture d'une première rédaction des statuts, avaient cru comprendre que l'entraide ne ferait plus partie des priorités de notre action : Il n'en a bien entendu jamais été question. Les missions restent les mêmes, «Prestige de l'ordre et entraide», l'énoncé n'impliquant aucune hiérarchie entre prestige et entraide.

L'entraide continue à progresser dans le Val de Marne. Nous avons signé des conventions avec deux maisons de retraite médicalisées. Elles assurent une priorité d'accès aux membres adhérents. Nous avons pu aider financièrement quelques légionnaires en difficulté. Mais ce n'est peut-être pas là l'essentiel. L'aide morale ou administrative aux plus âgés, souvent



Le Président

malades et isolés, est sans doute le domaine dans lequel nous devrions faire effort.

Notre président national faisait remarquer lors d'une réunion récente que notre société était peu connue et j'ajouterais que notre ordre est mal connu. Pour que notre société puisse jouer son rôle d'auxiliaire privilégié de la Grande Chancellerie il faut qu'elle soit reconnue, il faut que nous soyons présents et actifs en tant que membres de l'Ordre et de la Société : La participation aux activités des collectivités auxquelles nous appartenons ne doit sans doute pas se limiter aux manifestations du 8 mai et du 11 novembre et des cérémonies patriotiques en général. Il est souhaitable que nous améliorions notre visibilité. Être présents actifs, les membres du bureau départemental s'y emploient ainsi que les présidents de comité. Mais s'ils restent seuls, leur action sera limitée. Pour le prestige de l'Ordre nous avons besoin de l'engagement de tous.

Si les jeunes, particulièrement les femmes, voient que la société n'est pas une association de vieux messieurs décorés vivant sur leur passé, peut-être viendront-ils nous rejoindre en plus grand nombre.

Jean-Paul Kieffer

Quelques réflexions sur les principales décorations françaises

La distinction par les honneurs dans notre pays s'est progressivement imposée dans l'édification du droit républicain parmi les moyens qui conduisent les hommes et les esprits. La politique de récompenses qui en découle est sans aucun doute un levier d'action pour renforcer la motivation de servir le pays, car l'homme méritant se mue en objet d'observation ; il apparaît plus performant et plus vertueux. Récompenser le mérite par l'usage de signes distinctifs reconnaissant une performance passée permet d'encourager une performance future.

La situation ancienne du monopole masculin de fait des récompenses est battue en brèche depuis plusieurs dizaines d'années par l'accès aux responsabilités des femmes. Cette dynamique qui leur ouvre par là-même leur promotion aux signes publics de grandeur vient d'être confortée par le président de la République qui prescrit désormais la parité pour les nominations et les promotions dans les ordres nationaux.

La décoration n'est jamais un simple objet de contemplation. Reconnaître le mérite est bel et bien devenu une catégorie d'action publique. C'est pourquoi le pouvoir de décerner les distinctions les plus importantes reste une attribution essentielle de l'Etat.

La suite de cet article propose un survol des principales décorations françaises dans l'ordre de préséance en vigueur.

La Légion d'honneur :

Souhaitant un concept qui permette à tous les citoyens d'être distingués, Bonaparte s'inspire de certains principes de l'an-

ciens ordre de Saint Louis, remplace les armes d'honneur de l'époque et crée en 1802 la Légion d'honneur. Ce nouvel ordre, universel et fondé sur de nouvelles valeurs démocratiques, doit concourir à rétablir, la puissance, la grandeur et l'unité de la patrie.

A l'origine, la Légion d'honneur ne comporte que 4 classes : chevalier (ou légionnaire), officier, commandant (appelé plus tard commandeur) et grand officier. Ensuite fut créé un 5^e degré : grand croix qui constituera avec le niveau de grand officier les dignités.

Cette décoration qui a traversé le temps en s'adaptant à l'histoire de la France est la plus prestigieuse des distinctions honorifiques de notre pays. Elle récompense depuis ses origines les mérites éminents militaires ou civils rendus à la Nation.

L'Ordre de la Libération :

Deuxième ordre national, il est institué par le général de Gaulle, chef de la France libre, en novembre 1940. Il récompense les acteurs (personnes ou collectivités) militaires ou civiles qui se sont signalés d'une manière remarquable dans la libération de la France et de son empire. L'ordre ne comprend qu'un seul grade celui de Compagnon. 1 038 personnes en ont été décorées et il ne reste plus aujourd'hui que 42 vivants ;

En vue de succéder au Conseil actuel de l'Ordre de la Libération lorsque celui-ci ne pourra plus réunir quinze membres, un conseil national des communes : Compagnon de la libération (Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux en Vercos, l'Ile de Sein) assurera la relève du conseil actuel.



Gérard Dubourdieu

La médaille militaire

Le 22 janvier 1852, Louis Napoléon Bonaparte, président de la République, institua la Médaille militaire destinée aux sous-officiers et soldats. Cette nouvelle décoration répondait à une vraie nécessité sociale car à l'époque la Légion d'honneur avait quasiment déserté la poitrine des hommes de troupe.

Troisième décoration française dans l'ordre de préséance elle ne comporte pas de grade et se porte immédiatement après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération et avant l'ordre national du Mérite. Elle récompense toujours et uniquement des services militaires.

Exceptionnellement elle est concédée aux maréchaux de France et aux officiers généraux qui ont commandé en chef devant l'ennemi.

L'ordre national du Mérite :

Destiné à récompenser les services distingués rendus à la nation, sa création le 3 décembre 1963, a rendu possible l'harmonisation du système des décorations françaises. Il a permis de nuancer la notion de mérite et d'adapter les récompenses aux nouvelles exigences du monde contemporain en assurant le remplacement de nombreux ordres ministériels dont seuls subsistent : les Palmes académiques, le Mérite agricole, le Mérite maritime et les Arts et Lettres. Il comporte les mêmes grades que la Légion d'honneur.

La croix de guerre :

Lors de la Première Guerre mondiale, l'ordre de la Légion d'honneur dut être adapté aux conditions extrêmes du conflit.

Afin de récompenser l'héroïsme des combattants et de reconforter les familles, une nouvelle croix – la croix de guerre – fut créée en avril 1915, prenant place immédiatement à cette époque après la Légion d'honneur et la Médaille militaire.

Le symbole de la Croix de guerre est si fort qu'il a donné lieu à des croix analogues créées dans le cadre des conflits postérieurs pour honorer les citations individuelles. Portant des noms différents, il n'en demeure pas moins que celles-ci récompensent les actions individuelles menées au cours des autres conflits contemporains où l'armée française est engagée : Croix de guerre TOE (théâtres d'opérations extérieures à la métropole), Croix de guerre 1939-1945 et Croix de la valeur militaire.

Comme nous venons de le voir, les décorations sont souvent la résultante de l'histoire de notre pays.

On dit parfois que les décorations sont démodées, qu'elles ne correspondent pas à la vie moderne et qu'elles n'intéressent que ceux qui les réclament. Malgré ces allégations en provenance souvent des laissés-pour compte, elles restent appréciées, voire enviées car elles mettent à l'honneur ceux, qui se distinguent par leur intelligence, leur courage, leur générosité, leurs initiatives bienfaitrices. Leur parcours méritant participe au rayonnement de la France et à l'amélioration du sort de ses habitants.

Cette reconnaissance contribue à renforcer la précieuse chaîne de solidarité et d'excellence au service de tous nos concitoyens.

Gérard Dubourdieu

La communication

Sous toutes ses formes elle est indispensable. Je cite à nouveau notre ancien président de la SEMLH "En notre temps, si prestigieuse soit-elle, une institution ne peut tenir son rang sans être soutenue par des initiatives en matière de communication".

Pour ce qui est de notre section, la *Lettre du légionnaire du Val de Marne* se veut être la gazette qui permet à chaque adhérent et à nos partenaires de connaître d'une part les actions ludiques ou réglementaires et, d'autre part, de recevoir des informations ou des articles de fond sur le rayonnement de notre ordre.

Par ailleurs les "courriels" ou les "mail" sont devenus les "Pony Express" de notre civilisation moderne. Instrument pratique et rapide il est l'une des artères qui alimente notre information et la pérennise mieux que le simple téléphone. Chaque président de comité a le sien ce qui prouve que l'âge n'altère pas la faculté d'évolution de nos légionnaires.

La plaquette réactualisée permettra de garder un support imprimé aux informations nécessaires à chaque adhérent. La encore trois liaisons possibles : l'adresse postale, les téléphones fixe et mobile et les courriels. Notre mission de vous informer est, je crois, bien remplie. Nous l'avons promis nous l'avons tenu, et nous chercherons toujours à améliorer notre communication.



Claude Fortin

Vie des Comités

- **Comité 01** : Assemblée générale le 12 juin 2010, au château Lorenz à Bry sur Marne
Visite du Musée de la Police à l'automne 2010
- **Comité 02** : 5 juin 2010, Assemblée générale électorale.
- **Comité 03** : 16 octobre 2010, Gala SEMLH 94, Salle Georges Duhamel, Créteil 94000
- **Comité 04** : 20 février 2010, Assemblée générale, 10 heures, Le Perreux-sur-Marne 94170
- **Comité 05** : L'AG qui avait lieu habituellement en septembre sera probablement avancée au début d'année.
- **Comité 06** : 10 avril 2010, Assemblée Générale, 10 heures 30, Mairie de Saint-Maur 94100
Apéritif de la rentrée début octobre
- **Comité 07** : 27 mars 2010, Assemblée générale, Centre culturel Vladimir d'Ormesson, Ormesson.
- **Comité 09** : 19 novembre 2010, Assemblée Générale, Mairie de Vincennes, visites à l'étude.
- **Comité 10** : 20 février 2010, Assemblée générale, Salle de la convivialité, Orly.
- **Comité 11** : 6 février 2010, Assemblée générale au fort du Kremlin-Bicêtre.

Compte rendu de l'AGO du 20 mars 2010, Charenton-le-Pont

Compte tenu de la période électorale, M. le Préfet Michel Camux ainsi que Christian Cambon Sénateur Maire de Saint Maurice, Jacques Martin maire de Nogent-sur-Marne, tous trois chevaliers de la Légion d'honneur et membres de notre Société et de nombreux élus n'ont pu se libérer pour participer à notre AG. Jacques Alain Benisti (Député Maire de Villiers-sur-Marne), Richard Dell'agnola (Député Maire de Thiais), Marie Carole Ciuntu (Maire de Sucy-en-Brie), Gilles Carrez (Député Maire du Perreux-sur-Marne), Laurent Cathala (Député Maire de Créteil) et Michel Herbillon (Député Maire de Maisons-Alfort), Jean-Jacques Jegou (Sénateur Maire du Plessis Trévise) se sont fait excuser, ces deux derniers représentés par M. Paul Teil Maire adjoint et par M. J.-P. Atlan également Maire adjoint, chevalier de la Légion d'honneur et membre de la SEMLH. Etaient présents M. Mayer président des Médaillés Militaires et M. René président des Palmes Académiques. M. Olivier Zang président de l'ONM, empêché est représenté par M. le lieutenant-colonel Jacquet.

Le compte rendu de l'Assemblée générale 2009 a été approuvé à l'unanimité des présents.

La Section du Val de Marne compte 945 adhérents, 706 hommes et 239 femmes.

Elu depuis un an le président Jean-Paul Kieffer, a rappelé les objectifs qu'il s'était fixés pour 2009. Objectifs qui ont été portés à votre connaissance par divers courriers,

Le président a souhaité que chacun des membres du bureau rende compte de la situation dans le domaine dont il a accepté de se charger.

• Général Gérard Dubourdieu : relation avec le monde combattant (UNC, ONAC, etc.)

- Claude Fortin : communication, Bulletin 94, fascicule de présentation.
- Médecin général Inspecteur Alain Guilloreau : présentation de la section.
- Colonel Jacques Hug, trésorier : rapport financier, budget prévisionnel.
- Jean-Marie Wagnon, secrétaire départemental : rapport d'activités.



Les nouveautés marquantes :

- 2 Lettre du légionnaire du Val de Marne par an ouvertes pour toute communication intéressant l'ensemble des légionnaires du Val de Marne ;

- la signature d'une convention avec la maison médicalisée des Jardins de Cybèle, résidence Le Val d'Osne à Saint-Maurice ;

- une nouvelle plaquette ;

- un gros effort de communication par des moyens plus rapides et plus économiques. Mise en place du maillage via Internet pour les présidents des comités et le bureau.

• Un vote à bulletin secret, a confirmé la cooptation de Jean-Marie Wagnon, comme secrétaire départemental.

• Le président a clôt l'assemblée générale 2010 qui est suivie par un exposé du Professeur André Kaspi, sur le thème, «la première année d'Obama». Remarquable intervention, très appréciée par l'assistance au vu des questions posées au professeur André Kaspi.

• 97 personnes ont participé au banquet qui a suivi l'assemblée générale au mess de la Légion de Gendarmerie mobile d'Ile de France EM.SAT, 4 avenue Busteau à Maisons-Alfort.

Jean-Marie Wagnon



Quelques photos de notre Assemblée générale ...

Quelques chiffres de votre trésorier

Je viens de recevoir en provenance du Siège national les retours de dons que certains sociétaires ont remis lors du règlement de leur cotisation annuelle .

Dans ce cadre, près de 441 € ont été versés à la section pour ce premier semestre de l'année 2010 et selon la règle adoptée dans notre section, la moitié en a été reversée aux comités proportionnellement aux dons de leurs adhérents.

Il est à noter que pour les comités les retombées sont plutôt faibles. Il vous appartient donc à vous, présidents

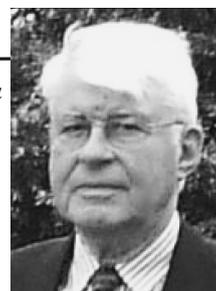
de comité et membres des bureaux, de rechercher des subventions auprès des municipalités, conseils généraux ou autres sponsors pour pouvoir réaliser des opérations pour le prestige de l'Ordre et de permettre éventuellement d'effectuer un soutien aux adhérents en difficulté et des aides à vos légionnaires non seulement matérielles mais également morales.



Jacques Hug

Pour mémoire

16 octobre 2010 : Gala SEMLH du Val de Marne, Salle Georges Duhamel à Créteil, 94000



Si vous avez une adresse mail,
merci de la communiquer
à al.guilloreau@wanadoo.fr

Mouvement des effectifs

Ils nous ont rejoints

M. ARCHAMBAULT DE BEAUNE Jacques	Vincennes
M. ADAMI Lucien	Sucy en Brie
Cne de Fregate BAUDRY Hervé	Champigny sur Marne
Mme BERRANGER Genevieve	Cachan
Mme BERTRAND Yvette	Créteil
Mme CARROT Odette	Sucy en Brie
Mme CLEMENT Gisèle	Créteil
Mme DAUPHINOT Yvonne	Charenton
Mme DAVID Nicole	Créteil
Mme DUCLOS Janine	Sucy en Brie
Mme DUTREIX Andrée	L'Haÿ-les-Roses
M. ESCHWEGE Francois	L'Haÿ-les-Roses
Ing. en Chef ESCOFFIER Thierry	Nogent sur Marne
Lt Colonel FAVRO Nicolas	Charenton
Médecin général FEVRE Guillaume	Saint Mandé
Lt Colonel FOUYET Pascal	L'Haÿ-les-Roses
Mme GANIER Jeannine	Vincennes
Colonel GAUTTIER Bruno	Cachan
Mme GUINOT Ida	Cachan
M. HUART Bruno	Cachan
M. JACQUOT Christian	L'Haÿ-les-Roses
M. JEANNET Fabrice	Charenton
Père JOINET Bernard	Champigny sur Marne

Docteur JOURDAIN Marie France	Vincennes
M. KAFROUNI Hanna	L'Haÿ-les-Roses
Lt Colonel KOPLEWSKY Michel	Charenton
Lt Colonel LAHETJUZAN Marc	L'Haÿ-les-Roses
M. Le Maire LE DOEUFF Guy	Sucy en Brie
M. LE GOFF Robert	Cachan
Mme LISBONIS Madeleine	Saint Maur des Fossés
Mme MENESGUEN Elisabeth	L'Haÿ-les-Roses
Lt Colonel MESURE François	Charenton
Mme MORELL Héléne	L'Haÿ-les-Roses
Mme MORO Christine	Nogent sur Marne
Médecin Général NEDELLEC Gérard	Nogent sur Marne
Colonel PAYRARD Jean Luc	Charenton
Mme PITOIS PUJADE Marie Laurence	Charenton
M. POINSIGNON Henri	Cachan
M. RAIMOND Jean Michel	Saint Maur des Fossés
Com Colonel RICHARD Albert	Cachan
M. SANCHEZ Frederic	Nogent sur Marne
M. SEREN Yvon	Créteil
M. SPINELLI Alain	Sucy en Brie
Colonel THIEBLEMONT André	Vincennes
M. VESCHAMBRE René	Sucy en Brie

Nouvelles adhésions du 23 septembre 2009 au 15 mai 2010

Ils nous ont quittés

Décès du 23 septembre 2009 au 15 mai 2010

M. BELTRAN Gilbert	Saint Maur des Fossés
Mme BERCIER Jacqueline	Vincennes
Mme BLOT Monique	Vincennes
M. BOUTELEUX Jacques	Charenton
M. CARTERET Hubert	Vincennes
M. CASSAN Henri	Saint Maur des Fossés
Mme CONTRARI BOIS Juliette	Champigny sur Marne
M. DELBERT Roger	Vincennes
M. DRUMEL Albert	L'Haÿ-les-Roses
M. FOURNIER Pierre	Vincennes
M. GANIER Raymond	Vincennes
M. GRAVELLE Pierre	Sucy en Brie
M. HENRY Michel	Créteil

M. HILAIRE Bertrand	Vincennes
Mme LEMAGNY Germaine	L'Haÿ-les-Roses
M. LEPERS Robert	Champigny sur Marne
Général LISBONIS Jean	Saint Maur des Fossés
M. MANDELBAUM Charles	Nogent sur Marne
M. MEYNIEL Dominique	Saint Mandé
M. MIMOUN Amar	Saint Maur des Fossés
M. MORLET Bernard	Champigny sur Marne
Colonel NOEL Jacques	Vincennes
M. OUHIOUN Albert	Champigny sur Marne
Mme PROUX Sarah	Saint Maur des Fossés
Mme RENAULT Geneviève	L'Haÿ-les-Roses
Mme VENTURINI Antoinette	Saint Maur des Fossés

Mieux connaître sa section

Les membres de la SEMLH-94 regroupent 1,6% des légionnaires adhérents à la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur.

L'effectif moyen varie continuellement. Il était de 936 le 15 mai 2010; 239 femmes (25%), 697 hommes, avec 815 titulaires (87%) et 121 membres associés.

L'âge moyen est de 75,1 ans, les bornes extrêmes vont de 30 à 99 ans. La cohorte la plus importante est la tranche d'âge de 80 à 89 ans. Mais un certain rajeunissement apparaît surtout pour la catégorie féminine. Le plus ancien adhérent l'est depuis le 16 février 1951, il a 86 ans.

L'effectif est en baisse régulière depuis quelques années, comme pour l'ensemble de la SEMLH, d'autant qu'une vingtaine de membres ne répondent plus aux divers courriers, et que la gestion des fichiers tant au Siège qu'à la Section

est devenue plus rigoureuse. A noter par ailleurs que plus de 400 légionnaires habitant dans le département du Val de Marne n'ont pas adhéré à l'association.

La répartition par grade dans l'ordre s'éloigne peu de celle de l'ensemble des légionnaires, avec néanmoins un taux supérieur dans les hautes distinctions.

Grades	Nombre	%
Grand Croix	1	
Grand Officier	9	1
Commandeur	29	3
Officier	164	17
Chevalier	612	66
Associé(e)s	121	13

Les membres de la section du Val de Marne sont répartis en 10 comités, d'effectifs variant de 155 à 49 sociétaires. La répartition par grades dans l'ordre est la suivante :

